



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES  
HAUTES PYRENEES

Nombre de membres :  
Afférents au C.C.A.S. : 8  
En exercice : 8  
Qui ont pris part à la délibération : 6

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de la convocation : 07 juin 2011  
Date d'affichage :

SEANCE DU **JEUDI 23 JUIN 2011**

### OBJET de la délibération :

Aide individuelle pour la mise en place d'une installation de téléassistance

L'an deux mille onze et le jeudi vingt trois juin à 18 heures, le centre communal d'action sociale de la commune de LA BARTHE DE NESTE, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maurice LOUDET, Maire et Président.

**PRESENTS** : M. Jean FORGUE – Mme Maryvonne HEGUY – M. Claude LAZZARO - Mme Huguette DEXET – Mme Andrée PECONDOM.

**ABSENTS** : M. Jean-Louis FOGGIATO, M. Joël BALOCCHI.

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne HEGUY

Monsieur le Président informe les membres du CCAS de demandes émises auprès du CCAS pour aider les personnes âgées qui font installer un équipement de téléassistance à leur domicile. Ces coûts d'installation, variable selon les opérateurs, varient autour de 50 €.

Monsieur le Président propose de mettre en place le système d'aide directe aux familles doté des caractéristiques suivantes :

1. L'intitulé de l'aide sera : «Aide individuelle pour la mise en place d'une installation de téléassistance».
2. L'aide sera apportée aux personnes qui pourront justifier qu'elles résident de façon permanente sur la commune de La Barthe de Neste.
3. L'aide sera apportée une seule fois par personne après l'installation du matériel nécessaire au fonctionnement du service.
4. Le montant de l'aide sera de 25 €/personne/installation.
5. Le montant de l'aide sera doublé (50 €) si le foyer fiscal dont la personne est issue est non imposable.
6. L'aide accordée ne pourra pas être supérieure à la dépense engagée par la personne bénéficiaire.
7. Le dossier conforme de demande de l'aide sera constitué des pièces suivantes :

\* une lettre de demande d'aide officielle adressée au CCAS ayant pour objet : «Aide individuelle pour la mise en place d'une installation de téléassistance » et précisant le nom et prénom de la personne qui sollicite l'aide.

\* une copie de la facture détaillant la prestation « frais d'installation d'un système de téléassistance » portant le nom et prénom du demandeur

\* un RIB

\* un avis de non imposition (le cas échéant)

Le CCAS se réserve le droit de solliciter des pièces complémentaires notamment pour la justification de la résidence permanente du demandeur.

8. L'information des personnes, sur ces dispositions, sera assurée :
  - \* par insertion dans le bulletin d'information municipal
  - \* par voie d'affichage à la mairie de La Barthe de Neste

Après en avoir délibéré, le Centre Communal d'Action Sociale décide :  
- d'adopter les dispositions ci dessus énumérées

Ainsi délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

